



Concept de protection valable dès le 6 décembre 2021

Vestiaires et couloirs

- Port obligatoire du masque dès 12 ans
- Respecter la distance de 1,5 mètre
- Maximum 5 personnes dans les vestiaires

Entraînements

- Pour les personnes dès 16 ans, l'accès au dojo est réservé à celles disposant d'un certificat COVID valable. Le contrôle est effectué par le moniteur en charge du cours.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements.
- Désinfection obligatoire des pieds et des mains avec le désinfectant fourni par le Bushido, avant et après l'entraînement.
- Respect de la distance de 1,5 mètre quand cela est possible.
- Pour permettre le traçage des personnes, le Bushido tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus sur demande (voir plus bas).
- Les personnes qui seraient testées positives au COVID-19 avertiront dans les meilleurs délais le responsable du plan coronavirus (voir ci-dessous).

Responsable du plan coronavirus au sein du Bushido

Alexandre Oettli, tél. 079 345 40 53, a.oettli@bushido-pully.ch